



# Assemblée générale

Distr. générale  
22 décembre 2003  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-huitième session

Point 146 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

## Budget de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus .....	1-11	4
II. Ressources nécessaires .....	12-13	17
III. Analyse des variations .....	14-29	19
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre .....	30	23
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Bureau des services de contrôle interne .....		24
Annexe		
Organigramme .....		30
Carte .....		32



## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de fonctionnement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) pour l'exercice allant du 1er juillet au 31 décembre 2004, dont le montant brut s'élève à 187 315 500 dollars, ainsi que de son budget de liquidation pour la période du 1er janvier au 31 mars 2005, dont le montant brut s'élève à 12 484 300 dollars.

Ces budgets couvrent le déploiement mensuel maximal de 260 observateurs militaires, 10 339 militaires, 150 membres de la police civile, 336 fonctionnaires internationaux, 556 fonctionnaires recrutés dans le pays et 147 Volontaires des Nations Unies au titre du fonctionnement de la Mission au cours de la période du 1er juillet au 31 décembre 2004, ainsi que le déploiement mensuel de 6 policiers civils, 178 fonctionnaires internationaux, 297 fonctionnaires recrutés dans le pays et 79 Volontaires des Nations Unies au titre de sa liquidation au cours de la période du 1er janvier au 31 mars 2005.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante civile opérationnelle, composante militaires et composante Appui). Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction administrative et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. Les ressources financières destinées à financer les dépenses opérationnelles ont été rattachées à la composante Appui en procédant à une quantification des produits correspondant aux objets de dépense de cette catégorie.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2002/03)	Montant alloué (2003/04)	1er juillet- 31 décembre 2004		Dépenses prévues (2004/05)	Variation	
			Fonctionnement	1er janvier- 31 mars 2005 Liquidation		Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)=(5)-(2)	(7)=(6)/(2)
Militaires et personnel de police	371 634,2	314 274,1	111 076,3	75,9	111 152,2	(203 121,9)	(64,6)
Personnel civil	49 426,3	47 325,3	29 099,2	8 163,7	37 262,9	(10 062,4)	(21,3)
Dépenses opérationnelles	182 025,0	158 454,2	47 140,0	4 144,7	51 384,7	(107 069,5)	(67,6)
<b>Montant brut</b>	<b>603 085,5</b>	<b>520 053,6</b>	<b>187 315,5</b>	<b>12 484,3</b>	<b>199 799,8</b>	<b>(320 253,8)</b>	<b>(61,6)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	5 579,3	5 882,4	3 544,6	898,6	4 443,2	(1 439,2)	(24,5)
<b>Montant net</b>	<b>597 506,2</b>	<b>514 171,2</b>	<b>183 770,9</b>	<b>11 585,7</b>	<b>195 356,6</b>	<b>(318 814,6)</b>	<b>(62,0)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>603 085,5</b>	<b>520 053,6</b>	<b>187 526,2</b>	<b>12 273,6</b>	<b>199 799,8</b>	<b>(320 253,8)</b>	<b>(61,6)</b>

<b>Ressources humaines</b>										
<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Observateurs militaires<sup>a</sup></i>	<i>Contingents<sup>a</sup></i>	<i>Police civile<sup>a</sup></i>	<i>Unités de police constituées<sup>a</sup></i>	<i>Personnel international</i>	<i>Personnel recruté dans le pays<sup>b</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par des gouvernements</i>	<i>Observateurs électoraux civils</i>	<b>Total</b>
<b>Direction exécutive et administrative</b>										
Effectif approuvé pour 2003/04	–	–	–	–	8	2	–	–	–	<b>10</b>
Effectif proposé pour 2004/05	–	–	–	–	10	2	–	–	–	<b>12</b>
<b>Composantes</b>										
<b>Composante civile opérationnelle</b>										
Effectif approuvé pour 2003/04	–	–	–	–	85	49	32	–	–	<b>166</b>
Effectif proposé pour 2004/05	–	–	–	–	64	41	25	–	–	<b>130</b>
<b>Militaires</b>										
Effectif approuvé pour 2003/04	260	12 740	–	–	8	46	–	–	–	<b>13 054</b>
Effectif proposé pour 2004/05	260	10 339	–	–	7	45	–	–	–	<b>10 651</b>
<b>Police civile</b>										
Effectif approuvé pour 2003/04	–	–	170	–	2	10	–	–	–	<b>182</b>
Effectif proposé pour 2004/05	–	–	150	–	2	10	–	–	–	<b>162</b>
<b>Appui</b>										
Effectif approuvé pour 2003/04	–	–	–	–	273	503	136	–	–	<b>912</b>
Effectif proposé pour 2004/05	–	–	–	–	253	458	122	–	–	<b>833</b>
<b>Total</b>										
Effectif approuvé pour 2003/04	260	12 740	170	–	376	610	168	–	–	<b>14 324</b>
Effectif proposé pour 2004/05	260	10 339	150	–	336	556	147	–	–	<b>11 788</b>
<b>Variation nette</b>	–	<b>(2 401)</b>	<b>(20)</b>	–	<b>(40)</b>	<b>(54)</b>	<b>(21)</b>	–	–	<b>(2 536)</b>

<sup>a</sup> Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

## **I. Mandat et résultats attendus**

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) dans sa résolution 1270 (1999). La phase actuelle de ce mandat vient à expiration le 31 mars 2004 (résolution 1508 (2003) du Conseil de sécurité, en date du 19 septembre 2003).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire 2004-2005, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante civile opérationnelle, composante « militaires », composante « police civile » et composante « appui »), chacune reflétant plutôt qu'elle ne détermine les caractéristiques communes des éléments qui y sont inclus.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. Les ressources financières destinées à financer les dépenses opérationnelles ont été rattachées à la composante Appui en procédant à une quantification des produits correspondant aux objets de dépense de cette catégorie. La variation des effectifs par rapport au budget de 2003/04 est analysée au niveau de chaque composante, l'explication faisant référence s'il y a lieu aux produits correspondants indiqués dans les tableaux.

5. La Mission a son quartier général à Freetown et cinq bureaux régionaux à Kenema, Port Loko, Magburaka, Murray Town et Koidu. Elle a trois quartiers généraux de secteur correspondant au secteur est, au secteur centre et au secteur ouest. La zone de la Mission inclut Conakry (Guinée).

### **Direction exécutive et administration**

6. Le personnel chargé de la direction et de l'administration de la Mission sera constitué des proches collaborateurs du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1  
Ressources humaines : Direction exécutive et administration

	Personnel international							Total partiel	Personnel recruté dans le pays <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>											
Effectif autorisé pour 2003/04	1	–	4	–	1	2	–	8	2	–	10
Effectif proposé pour 2004/05	1	–	4	–	1	3	–	10	2	–	12
<b>Variation nette</b>	1	–	1	–	–	1	–	2	–	–	2

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

7. Les deux postes de fonctionnaire international qui ont été ajoutés au tableau d'effectifs de la première moitié de l'exercice budgétaire 2004/05 (1 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux) provenaient du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (opérations et gestion), qui a été supprimé.

### Composante 1 : composante civile opérationnelle

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
1.1 Plus grande stabilité politique en Sierra Leone	1.1.1 Poursuite de la participation des partis politiques de l'opposition à la vie parlementaire 1.1.2 Élection et entrée en fonctions de 14 conseils de gouvernement local
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), d'analyses et de conseils politiques concernant la Sierra Leone et l'Union du Fleuve Mano</li> <li>• Fourniture de bons offices et facilitation des contacts entre les partis politiques et entre leurs membres</li> <li>• Quatre rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité</li> <li>• Réunions périodiques des responsables des services organiques avec 100 représentants de districts chargés de la consolidation de la paix</li> <li>• Fourniture de produits médiatiques de nature à favoriser la stabilité politique en Sierra Leone, dont 12 émissions quotidiennes de radio de la MINUSIL et des émissions d'information diffusées 24 heures sur 24 en six langues dans 14 régions</li> <li>• Formation de 40 journalistes locaux indépendants au journalisme professionnel et à la diffusion d'informations responsables</li> <li>• Réunions périodiques entre le Représentant spécial du Secrétaire général et de hauts responsables du Gouvernement</li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vingt-six points de presse à l'intention des journalistes locaux et internationaux</li> <li>• Facilitation de la constitution de comités de la paix et de la réconciliation dans 149 chefferies, à l'aide de techniques de règlement des crises, de discussions et de consultations permanentes avec les principaux chefs, les chefs locaux, les dirigeants communautaires et des organisations de la société civile, notamment des organisations religieuses</li> </ul>	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.2 Consolidation de l'autorité du Gouvernement sierra-léonais, décentralisation et bonne gouvernance	<p>1.2.1 150 agents de l'État travaillant dans les provinces en 2004/05, contre 120 en 2003/04</p> <p>1.2.2 Entrée en fonctions des conseils de district élus</p> <p>1.2.3 Augmentation de la production du riz brut, au moins jusqu'au niveau d'avant guerre (soit environ 544 000 tonnes)</p> <p>1.2.4 Achèvement de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté</p> <p>1.2.5 Augmentation des recettes de l'État tirées des exportations de diamant (100 millions de dollars en 2004/05, contre 70 millions de dollars en 2003/04)</p>
<i>Produits</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Facilitation de réunions périodiques de coordination de l'aide apportée au Gouvernement sierra-léonais avec les organismes des Nations Unies</li> <li>• Recensement des sites licites et illicites d'exploitation des ressources minérales du pays à l'aide du Système d'information géographique, afin d'aider le Gouvernement sierra-léonais à vérifier l'état de ces ressources</li> <li>• Mise en oeuvre de huit projets à effet rapide dans tous les sites où la MINUSIL est déployée</li> <li>• Facilitation de six réunions du Comité de développement et de partenariat avec la participation de tous les ministères sierra-léonais, des institutions bilatérales et multilatérales comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) et d'autres partenaires donateurs</li> <li>• Organisation de six réunions de haut niveau sur l'extraction minière avec la participation des Ministres sierra-léonais des finances, des affaires intérieures et des ressources minérales, la Banque mondiale, le FMI et d'autres partenaires donateurs</li> <li>• Établissement d'une carte d'état-major portant sur 24 sites d'exploitation minière</li> <li>• Formation, dans 149 chefferies, de 298 responsables à l'administration publique et à la gestion</li> <li>• Formation de 150 hauts responsables de district à l'administration publique et à la gestion</li> <li>• Facilitation de l'application de la politique nationale en faveur des jeunes</li> </ul>	

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>1.3 Plus grand respect et meilleure protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le pays</p>	<p>1.3.1 Augmentation du nombre d'organisations non gouvernementales locales de défense des droits de l'homme (75 au cours de l'exercice budgétaire 2004/05, contre 50 au cours de l'exercice budgétaire 2003/04)</p> <p>1.3.2 Poursuite d'environ 2 % des auteurs d'actes de violence familiale dirigés contre des femmes et des enfants au cours de l'exercice budgétaire 2004/05, contre 0,5 % au cours de l'exercice budgétaire 2002/03</p> <p>1.3.3 Adoption, par le Parlement, d'une loi portant création d'une Commission des droits de l'homme</p>
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture de modèles de loi devant aider à la rédaction d'une loi nationale sur l'héritage conforme à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels</li> <li>• Formation de 500 fonctionnaires aux droits fondamentaux, notamment des enfants</li> <li>• Formation aux droits fondamentaux de 500 observateurs sierra-léonais des droits de l'homme</li> <li>• Formation aux droits de l'homme de 200 enseignants</li> <li>• Formation aux droits de l'homme de 200 membres des unités de la police sierra-léonaise chargées de venir en aide aux familles</li> <li>• Formation aux droits de l'homme de 100 policiers sierra-léonais</li> <li>• Formation aux droits de l'homme de 100 agents pénitentiaires</li> <li>• Formation aux droits de l'homme de 100 agents de probation</li> <li>• Formation aux droits de l'homme de 50 procureurs de police</li> <li>• Fourniture de conseils techniques au Ministère de la protection sociale, de la condition féminine et de l'enfance et à la Commission nationale des enfants touchés par la guerre à l'occasion de la soumission au Parlement d'un projet de loi relatif aux droits de l'enfant et de la formulation d'une politique nationale en faveur de l'enfance</li> <li>• Formation de 10 ressortissants sierra-léonais à l'exploitation et à l'administration de la radio Voix de l'enfance</li> <li>• Fourniture, au Conseil consultatif national, de conseils techniques qui puissent l'aider dans sa recherche d'un organisme public suffisamment solide sur le plan financier pour reprendre la radio Voix de l'enfance</li> <li>• Facilitation de la création de clubs d'enfants et d'organisations en faveur de l'enfance dans les 12 districts du pays (fourniture de conseils, de supports et de documents écrits aux équipes concernées)</li> </ul>	

*Facteurs externes* : Le Gouvernement sierra-léonais et les autres parties continueront à coopérer. La stabilité de la sous-région sera maintenue.

Tableau 2

**Ressources humaines : Composante 1, Composante civile opérationnelle**

	<i>Personnel international</i>							<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté dans le pays<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>											
Effectif approuvé pour 2003/04	1	–	5	2		4	–	<b>12</b>	4	–	<b>16</b>
Effectif proposé pour 2004/05	1	–	4	2		2	–	<b>9</b>	2	–	<b>11</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	–	–	<b>(2)</b>	–	<b>(3)</b>	<b>2</b>	–	<b>(5)</b>
<b>Bureau des droits de l'homme</b>											
Effectif approuvé pour 2003/04		1	5	12	1	1	–	<b>20</b>	2	2	<b>24</b>
Effectif proposé pour 2004/05		1	5	10	1	1	–	<b>18</b>	2	2	<b>22</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>(2)</b>			–	<b>(2)</b>			<b>(2)</b>
<b>Bureau des affaires politiques</b>											
Effectif approuvé pour 2003/04	–	1	2	5	3	–	–	<b>11</b>	3	–	<b>14</b>
Effectif proposé pour 2004/05	–	1	1	3	2	–	–	<b>7</b>	3	–	<b>10</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	<b>(1)</b>	–	–	<b>(4)</b>	–	–	<b>(4)</b>
<b>Bureau des politiques et de la planification</b>											
Effectif approuvé pour 2003/04	–	1	1	2	–	2	–	<b>6</b>	–	–	<b>6</b>
Effectif proposé pour 2004/05	–	1	1	1	–	2	–	<b>5</b>	–	–	<b>5</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>(1)</b>	–	–	–	<b>(1)</b>	–	–	<b>(1)</b>
<b>Bureau des affaires civiles</b>											
Effectif approuvé pour 2003/04	–	–	8	9	3	–	–	<b>20</b>	11	9	<b>40</b>
Effectif proposé pour 2004/05	–	–	8	4	1	–	–	<b>13</b>	10	8	<b>31</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>(5)</b>	<b>(2)</b>	–	–	<b>(7)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(9)</b>

	<i>Personnel international</i>							<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté dans le pays<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
<b>Groupe de gestion du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion</b>											
Effectif approuvé pour 2003/04	-	-	3	-	-	-	-	<b>3</b>	-	20	<b>23</b>
Effectif proposé pour 2004/05	-	-	2	-	-	-	-	<b>2</b>	-	15	<b>17</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	<b>(1)</b>	-	-	-	-	<b>(1)</b>	-	<b>(5)</b>	<b>(6)</b>
<b>Bureau de l'information</b>											
Effectif approuvé pour 2003/04	-	-	3	5	1	3	-	<b>12</b>	28	1	<b>41</b>
Effectif proposé pour 2004/05	-	-	3	5	-	2	-	<b>10</b>	24	-	<b>34</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	-	<b>(2)</b>	<b>(4)</b>	<b>(1)</b>	<b>(7)</b>
<b>Groupe de déminage</b>											
Effectif approuvé pour 2003/04	-	-	-	1	-	-	-	<b>1</b>	1	-	<b>2</b>
Effectif proposé pour 2004/05	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	<b>(1)</b>	-	-	-	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	-	<b>(2)</b>
<b>Total</b>											
Effectif approuvé pour 2003/04	1	3	27	36	8	10	-	<b>85</b>	49	32	<b>166</b>
Effectif proposé pour 2004/05	1	3	24	25	4	7	-	<b>64</b>	41	25	<b>130</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	<b>(3)</b>	<b>(11)</b>	<b>(4)</b>	<b>(3)</b>	-	<b>(21)</b>	<b>(8)</b>	<b>(7)</b>	<b>(36)</b>

<sup>a</sup>Administrateurs et agents des services généraux

8. La suppression de 36 postes destinés au personnel civil, dont 21 postes de fonctionnaire international, huit postes de fonctionnaire recruté dans le pays et sept postes de Volontaires des Nations Unies est motivée par la réduction prévue des effectifs et la future liquidation de la Mission.

### Composante 2 : Militaires

2.1 Maintien de la sécurité dans tout le pays	2.1.1 Aucune incursion signalée à la frontière 2.1.2 Aucun problème de sécurité interne exigeant une intervention militaire
<i>Produits</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Point quotidien de la situation par la Cellule des opérations militaires, en coopération avec les organismes d'État sierra-léonais compétents</li> <li>• Réunions avec les organismes publics sierra-léonais chargés de la sécurité (1 524 par an)</li> </ul>	

- 15 759 jours de patrouille mobile et de patrouille terrestre par les observateurs militaires (soit 3 patrouilles de 3 observateurs militaires sur les 11 sites où se trouvent des équipes d'observateurs et 1 patrouille de 3 observateurs sur les 4 sites secondaires pendant 153 jours)
- 48 195 jours de patrouille mobile et de patrouille terrestre (soit 1 patrouille de 21 militaires sur 15 sites pendant 153 jours)
- 3 086 heures de patrouille aérienne à bord de 11 hélicoptères à partir de 14 sites (à raison de 23,5 heures de vol par mois et par hélicoptère)
- 3 150 interventions rapides de brigades (soit 6 interventions de brigades de 35 militaires sur 15 sites)
- 1 950 interventions rapides de compagnies (soit 1 intervention d'une compagnie de 130 militaires sur 15 sites)
- 1 550 interventions rapides de bataillons (c'est-à-dire 2 interventions de 1 bataillon de 775 militaires à partir de 2 sites)
- 61 200 contrôles aux postes de contrôle (soit le nombre de contrôles exercés à 20 points de contrôle par 20 militaires pendant 153 jours)

*Facteurs externes* : Le Gouvernement sierra-léonais sera en mesure de se charger des problèmes de sécurité. La situation de la sous-région en matière de sécurité n'aura pas de répercussions sur celle de la Sierra Leone.

Tableau 3  
Ressources humaines : Composante 2, Militaires

											Total										
<i>I. Observateurs militaires</i>																					
Effectif autorisé pour 2003/04											260										
Effectif proposé pour 2004/05											260										
<b>Variation nette</b>											-										
<i>II. Contingents</i>																					
Effectif autorisé pour 2003/04											12 740										
Effectif proposé pour 2004/05											10 339										
<b>Variation nette</b>											<b>(2 401)</b>										
<i>Personnel international</i>																					
											<i>Personnel recruté dans le pays<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>									
<i>III. Personnel civil</i>											<b>Total partiel</b>		<b>Total</b>								
											<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
<b>Bureau du commandant de la Mission</b>																					
Effectif autorisé pour 2003/04											1	-	-	-	-	5	-	<b>6</b>	14	-	<b>20</b>
Effectif proposé pour 2004/05											1	-	-	-	-	4	-	<b>5</b>	13	-	<b>18</b>
<b>Variation nette</b>											-	-	-	-	-	<b>(1)</b>	-	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	-	<b>(2)</b>

III. Personnel civil	Personnel international						Service de sécurité	Total partiel	Personnel recruté dans le pays <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux					
<b>Bureau du commandant adjoint de la Mission/Chef des observateurs militaires</b>											
Effectif autorisé pour 2003/04	–	1	–	–	–	1	–	2	32	–	34
Effectif proposé pour 2004/05	–	1	–	–	–	1	–	2	32	–	34
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel, personnel civil</b>											
Effectif autorisé pour 2003/04	1	1	–	–	–	6	–	8	46	–	54
Effectif proposé pour 2004/05	1	1	–	–	–	5	–	7	45	–	52
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	(1)	–	(2)
<b>Total (I, II et III)</b>											
Effectif autorisé pour 2003/04											13 054
Effectif proposé pour 2004/05											10 651
<b>Variation nette</b>						(1)		(1)	(1)		(2 403)

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

9. Le retrait de 2 401 militaires et la suppression d'un poste de fonctionnaire international et d'un poste d'agent local sont motivés par la réduction prévue des effectifs et de la liquidation future de la Mission.

### Composante 3 : Police civile

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
3.1 Progrès dans la constitution d'une police nationale efficace et responsable	<p>3.1.1 1 450 policiers sierra-léonais déployés en 2004/05 dans les zones de Kono et de Kailahun, où les besoins en matière de sécurité sont les plus élevés, contre 979 en 2003/04</p> <p>3.1.2 Augmentation des effectifs de la police sierra-léonaise jusqu'à hauteur de 9 500 policiers en 2004/05, contre 8 000 en 2003/04 (par voie de recrutement)</p>



II. Personnel civil	Personnel international			Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel	Personnel recruté dans le pays <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4							
<b>Total (I – II)</b>										
Effectif autorisé pour 2003/04										<b>182</b>
Effectif proposé pour 2004/05										<b>162</b>
<b>Variation nette</b>										<b>(20)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et les agents des services généraux.

10. La suppression de 20 postes destinés à la police civile est motivée par la réduction prévue des effectifs et la liquidation future de la Mission.

#### Composante 4 : Appui

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
4.1 Appui logistique et administratif efficace et rationnel de la Mission	<p>4.1.2 Règlement des factures dans les 20 jours suivant leur réception en 2004/05, contre 25 jours en 2002/03</p> <p>4.1.3 Transfert, à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ou à d'autres missions, des 15 millions de dollars d'avoirs excédentaires comptabilisés dans l'inventaire de la Mission</p> <p>4.1.4 Délivrance, par les autorités locales sierra-léonaises, d'un quitus environnemental à la Mission dans toutes les zones évacuées</p>
<p><i>Produits</i></p> <p>Amélioration des services :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen administratif périodique des règlements effectués</li> <li>• Installation et mise en service de quatre incinérateurs de déchets hospitaliers dans les trois secteurs de la Mission et dans l'un de ses sous-secteurs</li> <li>• Construction et mise en service de trois décharges de déchets solides dans les trois secteurs de la Mission</li> <li>• Construction et mise en service de 40 boucliers destinés à protéger le sol des polluants fossiles émis par les groupes électrogènes de 50 KVA et plus</li> <li>• Élaboration et mise à exécution de programmes de collecte de déchets solides dans les trois secteurs de la Mission</li> </ul>	

**Période de fonctionnement**

## Personnel civil :

Administration de 892 contrats (ceux de 336 fonctionnaires internationaux, de 156 fonctionnaires recrutés dans le pays et de 147 Volontaires des Nations Unies)

## Militaires et personnel de police :

Déploiement, relève et rapatriement de 10 339 militaires, de 260 observateurs militaires et de 150 membres de la police civile

Distribution de 1 342 533 rations aux troupes sur 33 sites

## Installations et infrastructures :

Entretien de 78 installations sur 61 sites

Mise en service, entretien et réparation de 311 groupes électrogènes sur 105 sites et approvisionnement en carburant de ces groupes électrogènes (1,6 million de litres)

Approvisionnement en carburant de 60 groupes électrogènes appartenant aux contingents

Entretien de 58 systèmes de purification de l'eau sur 28 sites

Réparation et entretien de 30 kilomètres de routes

## Transports terrestres :

Entretien de 112 véhicules sur 7 sites

Entretien de 1 627 véhicules appartenant aux contingents

## Transports aériens :

Opérations en vol d'un aéronef à voilure fixe et de 21 aéronefs à voilure tournante, d'une durée totale de 5 654 heures, pour une consommation de carburant de 85 758 600 litres

Transport de 123 400 passagers, sur une distance totale de 1 720 000 kilomètres, et de 6 000 tonnes de fret

## Transmissions :

Appui au fonctionnement de 20 stations terrestres VSAT sur 19 sites

Appui au fonctionnement de 23 standards téléphoniques devant desservir 1 900 usagers

## Informatique :

Appui au fonctionnement, entretien et réparation de 1 452 ordinateurs de bureau, 211 ordinateurs portatifs, 777 imprimantes et 47 scanners/télécopieurs numériques sur 25 sites

Appui au fonctionnement d'un réseau longue portée devant desservir 1 469 usagers

## Services médicaux :

Soins/consultations dispensés à 5 320 patients dans une unité médicale de niveau 1 (dispensaire du quartier général de la MINUSIL)

Soins/consultations dispensés à 21 660 patients dans 19 unités médicales de niveau 1

Soins/consultations dispensés à 780 patients dans trois unités médicales de niveau 2

Soins/consultations dispensés à 520 patients dans une unité médicale de niveau 3

Total : soins/consultations dispensés à 28 580 patients dans 24 unités médicales

Fournitures, services et matériel divers :

Traitement et manutention de 800 tonnes de fret aérien réceptionné et de 2 000 tonnes de fret aérien expédié

Traitement et manutention du fret maritime à la réception (190 conteneurs, 50 véhicules et 800 palettes)

Traitement et manutention du fret maritime à l'expédition (200 conteneurs, 600 véhicules et 100 palettes)

**Période de liquidation :**

Personnel civil :

Administration de 475 contrats de personnel civil (afférent à 178 fonctionnaires internationaux et à 297 fonctionnaires recrutés dans le pays) et de 79 contrats de Volontaires des Nations Unies

Militaires et personnel de police :

Rapatriement de 6 membres de la police civile

Installations et infrastructures :

Entretien de 4 installations sur 4 sites

Exploitation, entretien et réparation de 71 groupes électrogènes sur 2 sites et approvisionnement en carburant de ces groupes électrogènes (223 650 litres)

Transports terrestres :

Entretien de 310 véhicules sur 4 sites

Transports aériens :

Opérations en vol de 1 aéronef à voilure fixe et de 2 aéronefs à voilure tournante, d'une durée totale de 690 heures, pour une consommation de carburant de 837 000 litres

Transport de 61 000 passagers, sur une distance totale de 860 000 kilomètres, et de 3 000 tonnes de fret

Transmissions :

Appui au fonctionnement de 3 stations terrestres VSAT réparties sur 3 sites

Appui au fonctionnement de 5 standards téléphoniques devant desservir 560 usagers

Informatique :

Appui au fonctionnement, entretien et réparation de 275 ordinateurs de bureau, de 63 ordinateurs portatifs, de 244 imprimantes et de 30 scanners/télécopieurs numériques sur 4 sites

Services médicaux :

Soins/consultations dispensés à 2 700 patients dans une unité médicale de niveau 1 (dispensaire du quartier général de la MINUSIL)

Fournitures, services et matériel divers :

Traitement et manutention de 1 000 tonnes de fret aérien à l'expédition

Traitement et manutention du fret maritime à l'expédition (100 conteneurs, 300 véhicules et 50 palettes)

*Facteurs externes* : Les fournisseurs de biens et de services seront en mesure d'honorer leurs contrats.

Tableau 5  
Ressources humaines : Composante 4, Appui

	<i>Personnel international</i>							<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté dans le pays<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
<b>Bureau de la Division de l'administration</b>											
Effectif autorisé pour 2003/04	–	2	4	9	–	8	36	<b>59</b>	26	8	<b>93</b>
Effectif proposé pour 2004/05	–	2	4	9	–	9	36	<b>60</b>	28	8	<b>96</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	<b>1</b>	–	<b>1</b>	<b>2</b>	–	<b>3</b>
<b>Services administratifs</b>											
Effectif autorisé pour 2003/04	–	–	15	33	40	15	–	<b>103</b>	93	30	<b>226</b>
Effectif proposé pour 2004/05	–	–	15	25	37	15	–	<b>92</b>	91	28	<b>211</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>(8)</b>	<b>(3)</b>	–	–	<b>(11)</b>	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>	<b>(15)</b>
<b>Services de soutien intégré</b>											
Effectif autorisé pour 2003/04	–	1	13	13	78	6	–	<b>111</b>	384	98	<b>593</b>
Effectif proposé pour 2004/05	–	1	11	12	73	4	–	<b>101</b>	339	86	<b>526</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(2)</b>	<b>(1)</b>	<b>(5)</b>	<b>(2)</b>	–	<b>(10)</b>	<b>(45)</b>	<b>(12)</b>	<b>(67)</b>
<b>Total</b>											
Effectif autorisé pour 2003/04	–	3	32	55	118	29	36	<b>273</b>	503	136	<b>912</b>
Effectif proposé pour 2004/05	–	3	30	46	110	28	36	<b>253</b>	458	122	<b>833</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(2)</b>	<b>(9)</b>	<b>(8)</b>	<b>(1)</b>	–	<b>(20)</b>	<b>(45)</b>	<b>(14)</b>	<b>(79)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

11. La suppression de 79 des postes alloués au personnel civil, dont 20 postes de fonctionnaire international, 45 postes de fonctionnaire recruté dans le pays et 14 postes de Volontaires des Nations Unies, est motivée par la réduction prévue des effectifs et la liquidation future de la Mission.

## II. Ressources nécessaires

### 1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis, l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2002/03) (1)	Montant alloué (2003/04) (2)	1er juillet au 1er janv. au 31 décembre 2004 31 mars 2005		Dépenses prévues (2004/05) (5) = (3)+(4)	Variation	
			Fonctionne- ment (3)	Liquidation (4)		Montant (6) = (5)-(2)	Pourcentage (7) = (6)/(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>							
Observateurs militaires	12 230,0	12 232,5	5 819,3	–	5 819,3	(6 413,2)	(52,4)
Contingents	355 917,5	295 038,1	102 054,2	–	102 054,2	(192 983,9)	(65,4)
Police civile	3 486,7	7 003,5	3 202,8	75,9	3 278,7	(3 724,8)	(53,2)
Unités de police constituées	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>371 634,2</b>	<b>314 274,1</b>	<b>111 076,3</b>	<b>75,9</b>	<b>111 152,2</b>	<b>(203 121,9)</b>	<b>(64,6)</b>
<b>Personnel civil</b>							
Personnel international <sup>a</sup>	41 811,2	38 868,2	25 839,3	6 747,5	32 586,8	(6 281,4)	(16,2)
Personnel recruté dans le pays <sup>b</sup>	2 986,8	3 765,0	1 470,0	426,3	1 896,3	(1 868,7)	(49,6)
Volontaires des Nations Unies	4 628,3	4 692,1	1 789,9	989,9	2 779,8	(1 912,3)	(40,8)
<b>Total partiel</b>	<b>49 426,3</b>	<b>47 325,3</b>	<b>29 099,2</b>	<b>8 163,7</b>	<b>37 262,9</b>	<b>(10 062,4)</b>	<b>(21,3)</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–	–	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–
Consultants	14,0	24,3	25,2	–	25,2	0,9	3,7
Voyages	1 780,3	960,0	446,4	66,7	513,1	(446,9)	(46,6)
Installations et infrastructures	63 226,0	44 326,1	14 650,4	1 185,2	15 835,6	(28 490,5)	(64,3)
Transports terrestres	8 856,8	7 383,3	1 716,2	182,9	1 899,1	(5 484,2)	(74,3)
Transports aériens	61 508,5	63 277,4	16 231,8	1 275,0	17 506,8	(45 770,6)	(72,3)
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–	–	–
Transmissions	18 081,4	15 304,4	5 103,7	1 028,4	6 132,1	(9 172,3)	(59,9)
Informatique	2 134,5	3 233,6	1 364,7	235,7	1 600,4	(1 633,2)	(50,5)
Services médicaux	16 067,1	14 954,0	4 443,6	58,5	4 502,1	(10 451,9)	(69,9)
Matériel spécial	7 651,1	6 167,8	1 769,3	–	1 769,3	(4 398,5)	(71,3)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2002/03) (1)	Montant alloué (2003/04) (2)	1er juillet au 1er janv. au 31 décembre 2004 31 mars 2005		Dépenses prévues (2004/05) (5) = (3)+(4)	Variation	
			Fonctionne- ment (3)	Liquidation (4)		Montant (6) = (5)-(2)	Pourcentage (7) = (6)/(2)
Fournitures, services et matériels divers	2 705,3	2 583,3	1 270,7	212,3	1 483,0	(1 100,3)	(42,6)
Projets à effet rapide	–	240,0	118,0	–	118,0	(122,0)	(50,8)
<b>Total partiel</b>	<b>182 025,0</b>	<b>158 454,2</b>	<b>47 140,0</b>	<b>4 244,7</b>	<b>51 384,7</b>	<b>(107 069,5)</b>	<b>(67,6)</b>
<b>Total brut</b>	<b>603 085,5</b>	<b>520 053,6</b>	<b>187 315,5</b>	<b>12 484,3</b>	<b>199 799,8</b>	<b>(320 253,8)</b>	<b>(61,6)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	5 579,3	5 882,4	3 544,6	898,6	4 443,2	(1 439,2)	(24,5)
<b>Total net</b>	<b>597 506,2</b>	<b>514 171,2</b>	<b>183 770,9</b>	<b>11 585,7</b>	<b>195 356,6</b>	<b>(318 814,6)</b>	<b>(62,0)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées) <sup>c</sup>	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>603 085,5</b>	<b>520 053,6</b>	<b>187 315,5</b>	<b>12 484,3</b>	<b>199 799,8</b>	<b>(320 253,8)</b>	<b>(61,6)</b>

<sup>a</sup> Le montant des dépenses prévues pour 2004/05 a été calculé en fonction d'un taux de vacance de postes de 5 % (contre 20 % en 2003/04).

<sup>b</sup> Le montant des dépenses prévues pour 2004/05 a été calculé en fonction d'un taux de vacance de postes de 2 % (contre 10 % en 2003/04).

<sup>c</sup> Le montant des dépenses prévues pour 2004/05 a été calculé en fonction d'un taux de vacance de postes de 2 % (contre 0 % en 2003/04).

## 2. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

12. Les montants prévus à ce titre pour la période allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (37 687 300 dollars) ont été calculés sur la base de taux de remboursement standard du matériel majeur (loué avec équipage) et du soutien logistique autonome. Ils se répartissent comme suit :

Catégorie de dépenses	Montant estimatif (milliers de dollars É.-U.)
<b>Matériel majeur</b> . . . . .	<b>17 984,5</b>
<b>Soutien logistique autonome</b>	
Restauration (cuisines) . . . . .	1 442,7
Mobilier de bureau . . . . .	1 242,0
Électricité . . . . .	1 001,2
Missions secondaires du génie . . . . .	840,0
Blanchisserie et nettoyage . . . . .	1 208,0
Matériel de campement . . . . .	1 009,2
Hébergement . . . . .	1 889,1

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif (milliers de dollars É.-U.)</i>
Magasins - divers . . . . .	2 365,4
Transmissions . . . . .	2 758,4
Services médicaux . . . . .	4 176,6
Neutralisation des explosifs et munitions . . . . .	337,2
Observation . . . . .	1 432,1
Identification . . . . .	0,9
Protection nucléaire, biologique et chimique . . . . .	-
Fournitures pour la défense des périmètres . . . . .	-
Équipement spécial . . . . .	-
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>19 702,8</b>
<b>Total . . . . .</b>	<b>37 687,3</b>

### 3. Contributions non budgétisées

13. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 est la suivante :

<i>Catégorie de contributions</i>	<i>Valeur estimative (en milliers de dollars des É.-U.)</i>
Accord sur le statut des forces <sup>a</sup> . . . . .	1 049,5
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) . . . . .	-
<b>Total . . . . .</b>	<b>-</b>

<sup>a</sup> Y compris les terrains, bâtiments et installations des aérodromes.

## III. Analyse des variations<sup>1</sup>

### *Explication*

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;

<sup>1</sup> Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	(6 413,2)	(52,4 %)

• **Mandat : réduction des effectifs et future liquidation de la Mission**

14. La diminution des ressources nécessaires est imputable au rapatriement de la totalité des 260 observateurs militaires d'ici à décembre 2004, dans le cadre de la réduction des effectifs de la Mission et de sa liquidation. L'effectif mensuel moyen de 260 observateurs militaires est maintenu pendant la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2004.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	(192 983,9)	(65,4 %)

• **Mandat : réduction des effectifs et future liquidation de la Mission**

15. La diminution des ressources nécessaires est imputable à la réduction des effectifs militaires et au rapatriement ultérieur de tous les contingents d'ici à décembre 2004. L'effectif semestriel moyen de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) est de 8 265 pour les bataillons d'infanterie et les unités de soutien spécialisé pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2004, contre un effectif moyen de 12 740 pour l'intégralité des 12 mois de l'exercice 2003/04.

	<i>Variation</i>	
<b>Police civile</b>	(3 724,8)	(53,2 %)

• **Mandat : réduction des effectifs et future liquidation de la Mission**

16. La diminution des ressources nécessaires est due au rapatriement de tous les membres de la police civile d'ici au 31 mars 2005, comme suite à la réduction des effectifs de la Mission et à la future liquidation de celle-ci. Les prévisions budgétaires sont établies sur la base d'un effectif moyen sur neuf mois de

92 membres de la police civile, en baisse par rapport à la moyenne mensuelle sur la période correspondant à l'exercice 2003/04, qui était de 154.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel international</b>	(6 281,4)	(16,2 %)

• **Mandat : réduction des effectifs et future liquidation de la Mission**

17. La diminution des ressources nécessaires est imputable au fait que le nombre de postes destiné au personnel international sera ramené à 336 en juillet 2004, à 331 d'ici au 31 décembre 2004 et à 178 pendant la phase de liquidation entre janvier et mars 2005.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté dans le pays</b>	(1 868,7)	(49,6 %)

• **Mandat : réduction des effectifs et future liquidation de la Mission**

18. La diminution des ressources nécessaires est imputable au fait que le nombre de postes destinés au personnel recruté dans le pays sera ramené à 556 en juillet 2004, à 534 d'ici au 31 décembre 2004 et à 297 pendant la phase de liquidation entre janvier et mars 2005. Les coûts salariaux correspondant aux postes du personnel recruté dans le pays ont été calculés sur la base du salaire net à la classe 3, échelon 3, selon le barème des traitements applicable à Freetown (Sierra Leone) en vigueur au 1er mai 2003.

	<i>Variation</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	(1 912,3)	(40,8 %)

• **Mandat : réduction des effectifs et future liquidation de la Mission**

19. La diminution des ressources nécessaires est due essentiellement au fait que le nombre des Volontaires des Nations Unies sera ramené à 147 en juillet 2004, à 139 d'ici à décembre 2004 et à 79 pendant la phase de liquidation entre janvier et mars 2005.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages</b>	(446,9)	(46,6 %)

• **Gestion : réduction des effectifs et future liquidation de la Mission**

20. Les ressources nécessaires au titre des voyages ont été revues à la baisse compte tenu de la réduction des effectifs et de la future liquidation de la Mission.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	(28 490,5)	(64,3 %)

• **Mandat : réduction des effectifs et future liquidation de la Mission**

21. Les ressources nécessaires au titre des installations et du soutien logistique autonome ont été revues à la baisse compte tenu de la réduction des effectifs de la Mission et de sa future liquidation.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(5 484,2)	(74,3 %)

• **Mandat : réduction des effectifs et future liquidation de la Mission**

22. La Mission ne prévoit le remplacement d'aucun véhicule. Les ressources nécessaires au titre des pièces de rechange et des carburants et lubrifiants sont revues à la baisse compte tenu de la réduction des effectifs de la Mission et de sa future liquidation.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports aériens</b>	(45 770,6)	(72,3 %)

• **Mandat : réduction des effectifs et future liquidation de la Mission**

23. Les moyens aériens seront réduits moyennant le retrait anticipé de 11 hélicoptères de transport moyen et d'un hélicoptère de transport lourd en septembre 2004 et de deux autres hélicoptères de transport moyen, de deux hélicoptères de transport lourd et de quatre hélicoptères d'attaque en décembre 2004. En outre, la diminution des ressources nécessaires est liée à la sous-utilisation de l'AN-72 et au retrait de l'IL-76.

	<i>Variation</i>	
<b>Transmissions</b>	(9 172,3)	(59,9 %)

• **Mandat : réduction des effectifs et future liquidation de la Mission**

24. Dans la perspective du retrait progressif des contingents et de la police civile d'ici à décembre 2004, les ressources nécessaires au titre des transmissions et du soutien logistique autonome seront réduits. Il ne sera plus nécessaire d'acheter de matériel de communication.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	(1 633,2)	(50,5 %)

• **Mandat : réduction des effectifs et future liquidation de la Mission**

25. La diminution des ressources nécessaires tient à la réduction des effectifs de la Mission et à la future liquidation de celle-ci.

	<i>Variation</i>	
<b>Services médicaux</b>	(10 451,9)	(69,9 %)

• **Mandat : réduction des effectifs et future liquidation de la Mission**

26. Les dépenses prévues au titre des services médicaux, du ravitaillement sanitaire, des équipements médicaux et du soutien logistique autonome des troupes seront revues à la baisse compte tenu du calendrier de réduction des effectifs des militaires et de la police civile et du retrait de ces derniers.

	<i>Variation</i>	
<b>Matériel spécial</b>	(4 398,5)	(71,3 %)

• **Mandat : réduction des effectifs et future liquidation de la Mission**

27. Les ressources nécessaires au titre du soutien logistique autonome sont revues à la baisse dans la perspective du départ des contingents et de la police civile.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériels divers</b>	(1 100,3)	(42,6 %)

• **Mandat : réduction des effectifs et future liquidation de la Mission**

28. La diminution des ressources nécessaires est due au retrait prévu des contingents, de la police civile et du personnel civil.

	<i>Variation</i>	
<b>Projets à effet rapide</b>	(122,0)	(50,8 %)

• **Mandat : réduction des effectifs et future liquidation de la Mission**

29. Le montant des ressources nécessaires pour financer les projets à effet rapide menés par les troupes de la MINUSIL sera revu à la baisse dans la perspective du retrait progressif des contingents d'ici à décembre 2004.

#### IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

30. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Mission se présentent comme suit :

a) **L'ouverture de crédits d'un montant total brut de 199 799 800 dollars, cette somme comprenant un montant total brut de 187 315 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pendant la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2004 et un montant total brut de 12 484 300 dollars au titre de la liquidation de la Mission pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2005;**

b) **La mise en recouvrement d'un montant brut de 187 315 500 dollars, à raison de 31 219 250 dollars par mois aux fins du fonctionnement de la Mission pendant la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2004, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission;**

c) **La mise en recouvrement d'un montant brut de 12 484 300 dollars au titre de la liquidation de la Mission pendant la période allant du 1er janvier au 31 mars 2005, si le Conseil de sécurité décide de liquider la Mission au 31 décembre 2004.**

## V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Bureau des services de contrôle interne

### A. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

*Demande/Recommandation*

*Mesures prises*

(Voir A/57/772/Add.3)

Le Comité consultatif rappelle qu'il a recommandé de réexaminer attentivement les facteurs servant à déterminer les taux mensuels de remboursement de chacune des missions et de les ajuster si l'évolution des conditions opérationnelles dans la zone de la mission le justifiait (voir A/56/887, par. 37). Il lui a été précisé, à sa demande, que les facteurs applicables à la MINUSIL avaient été révisés à la baisse, comme suit : le facteur contraintes du milieu avait été ramené de 1,9 à 1,2 %, le facteur usage opérationnel intense de 1,5 à 1,4 % et le facteur acte d'hostilité ou abandon forcé de 3,5 à 1,5 %. On lui a signalé que les nouveaux facteurs n'avaient pas encore été appliqués, leur examen par le Siège étant en cours. Lorsqu'ils auront été approuvés, ils seront utilisés pour déterminer les sommes à rembourser au titre du matériel appartenant aux contingents et il sera rendu compte des économies connexes dans le rapport sur l'exécution du budget (par. 18).

Il a été précisé au Comité consultatif que l'Organisation des Nations Unies rembourse les pays au titre à la fois des tentes et du matériel d'hébergement chaque fois qu'un contingent continue d'être hébergé sous tente au-delà des six premiers mois de déploiement. Toutes les unités de la Mission sont restées déployées pendant plus de six mois; les pays contributeurs bénéficient donc du double paiement. Selon les informations communiquées au Comité, l'Organisation n'aurait rien eu à rembourser si les contingents avaient accepté les logements qu'elle avait proposés; toutefois, une telle solution lui

Les nouveaux facteurs ont été appliqués à compter du 1er juillet 2003.

D'après une étude des marchés locaux menée par la MINUSIL (surtout dans les zones isolées où les troupes sont logées), il n'y avait pas sur place suffisamment de matériaux de construction et d'entrepreneurs locaux pour assurer un hébergement en dur.

En outre, les troupes devant pouvoir être mobiles, l'hébergement sous tente était le mieux adapté.

Il a été précisé au Comité consultatif que l'Organisation des Nations Unies rembourse les pays au titre à la fois des tentes et du matériel d'hébergement chaque fois qu'un contingent continue d'être hébergé sous tente au-delà des six premiers mois de déploiement. Toutes les unités de la Mission sont restées déployées pendant plus de six mois; les pays contributeurs bénéficient donc du double paiement. Selon les informations communiquées au Comité, l'Organisation n'aurait rien eu à rembourser si les contingents avaient accepté les logements qu'elle avait proposés; toutefois, une telle solution lui aurait coûté plus cher que ce qu'elle a

effectivement déboursé. **Le Comité consultatif met en doute cette affirmation et fait observer que le coût des logements en dur pourrait être considérablement réduit si l'on utilisait les matériaux disponibles sur place et si l'on faisait appel à des entrepreneurs locaux. Cet argument devra être pris en considération à l'avenir** (par. 34).

Le Comité n'ignore pas qu'à la MINUSIL, comme dans d'autres missions de maintien de la paix, les contrats de transport aérien portent sur un nombre d'heures de vol forfaitaires, et que les heures supplémentaires sont négociées séparément. Il a été précisé au Comité que la sous-utilisation du nombre d'heures forfaitaires ne se traduisait pas par une économie car il était stipulé dans le contrat d'affrètement que l'Organisation des Nations Unies s'engageait à payer les heures comprises dans le forfait. Celles-ci devaient être acquittées, quel que soit le nombre d'heures utilisées, pour autant que le total ne dépasse pas le nombre d'heures forfaitaires prévu. Si le nombre d'heures de vol était supérieur au nombre stipulé dans le forfait, le fournisseur pouvait fixer un taux à appliquer aux heures supplémentaires. **Le Comité a formulé des observations à ce sujet dans son rapport général, dans lequel il a prié le Secrétariat d'examiner et de préciser les diverses méthodes de calcul des heures**

D'après une étude des marchés locaux menée par la MINUSIL (surtout dans les zones isolées où les troupes sont logées), il n'y avait pas sur place suffisamment de matériaux de construction et d'entrepreneurs locaux pour assurer un hébergement en dur.

En outre, les troupes devant pouvoir être mobiles, l'hébergement sous tente était le mieux adapté.

En août 2003, le Secrétariat a mis en place un nouveau type de contrat selon lequel il y a un coût de base pour la mise à disposition d'un appareil, auquel s'ajoute le coût de chaque heure de vol effective. Le nombre d'heures de vol est facturé selon un tarif dégressif qui permet une certaine souplesse quand le nombre d'heures de vol augmente. Selon ce principe, les dépenses correspondant au coût de base seront engagées, quels que soient les frais comptabilisés pour les heures de vol effectives.

Le Comité n'ignore pas qu'à la MINUSIL, comme dans d'autres missions de maintien de la paix, les contrats de transport aérien portent sur un nombre d'heures de vol forfaitaires, et que les heures supplémentaires sont négociées séparément. Il a été précisé au Comité que la sous-utilisation du nombre d'heures forfaitaires ne se traduisait pas par une économie car il était stipulé dans le contrat d'affrètement que l'Organisation des Nations Unies s'engageait à payer les heures comprises dans le forfait. Celles-ci devaient être acquittées, quel que soit le nombre d'heures utilisées, pour autant que le total ne dépasse pas le nombre d'heures forfaitaires prévu. Si le nombre d'heures de vol était supérieur au nombre stipulé dans le forfait, le fournisseur pouvait fixer un taux à appliquer aux heures supplémentaires. **Le Comité a formulé des observations à ce sujet dans son rapport général, dans lequel il a prié le Secrétariat d'examiner et de préciser les diverses méthodes de calcul des heures forfaitaires, ainsi que les mérites relatifs du recours aux vols commerciaux et des lettres d'attribution (A/57/772, par. 108). Le Secrétariat devrait revoir ses prévisions relatives à l'utilisation des moyens aériens afin de s'assurer que les contrats de service reposent sur des hypothèses réalistes (par. 38).**

En août 2003, le Secrétariat a mis en place un nouveau type de contrat selon lequel il y a un coût de base pour la mise à disposition d'un appareil, auquel s'ajoute le coût de chaque heure de vol effective. Le nombre d'heures de vol est facturé selon un tarif dégressif qui permet une certaine souplesse quand le nombre d'heures de vol augmente. Selon ce principe, les dépenses correspondant au coût de base seront engagées, quels que soient les frais comptabilisés pour les heures de vol effectives.

*Demande/Recommandation**Mesures prises*

**Le Comité consultatif rappelle que le montant total des dépenses prévues au titre de la formation dans le budget de la MINUSIL, comme dans celui d'autres opérations de maintien de la paix, n'est pas clairement indiqué dans le document de présentation du budget et dans les renseignements supplémentaires qui lui sont communiqués. Le coût des voyages liés à la formation et du matériel et des fournitures de formation est inclus dans diverses autres rubriques budgétaires. Les ressources affectées à la formation du personnel constituant un élément important du projet de budget de la Mission, le Comité demande qu'à l'avenir, on fasse figurer toutes les ressources demandées à ce titre dans une seule rubrique du budget de manière claire et complète, au lieu de les inclure dans plusieurs autres rubriques budgétaires. Il a fait d'autres observations au sujet de la formation dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix (A/57/772) (par. 42).**

Au sujet des rations, le Comité a noté que, sur le plan des effectifs, les contingents avaient fonctionné quasiment à pleine capacité au cours de la période considérée puisque plus de 17 000 soldats avaient été déployés durant cette période. Il a demandé à quoi était due la sous-utilisation des crédits et a été informé que la Mission n'avait pas effectué les achats prévus pour la constitution de réserves de rations de 14 jours et pour l'eau car elle utilisait sa propre station d'épuration; le coût unitaire était également inférieur aux prévisions (environ 5 dollars par personne au lieu de 5,75 dollars). **Le Comité demande à la Mission d'utiliser dorénavant le coût standard approprié pour cet élément afin d'éviter une surestimation des dépenses** (par. 44).

Le Secrétariat a pris note des observations formulées par le Comité et a modifié les codes des comptes budgétaires en attribuant des codes particuliers à la formation.

Les observations formulées par le Comité ont été notées et sont appliquées actuellement pour le budget 2004/05 pour lequel la formule des paramètres budgétaires propres à la Mission a été retenue. Les prévisions figurant dans le projet de budget sont établies en fonction de la tarification la plus récente.

---

*Demande/Recommandation*


---

*Mesures prises*


---

(Voir A/57/772)

**Le Comité demande au Secrétariat d'examiner les critères utilisés pour préparer les projets de budget et imputer des postes de dépenses à la rubrique « Fournitures, services et matériel divers », en vue de réduire au minimum, dans toute la mesure possible, une tendance apparente à utiliser cette rubrique pour des dépenses non prévues au budget qui devraient être planifiées, indiquées et justifiées dans le projet de budget. En outre, cette catégorie de dépenses devrait être réservée à des postes de dépenses peu importants qui ne relèvent pas des grandes catégories budgétaires et dont il n'est pas possible de prévoir ou de planifier le montant correspondant dans le projet de budget. Les postes entraînant des dépenses importantes ne devraient pas y figurer (par. 135).**

---

Les observations formulées par le Comité ont été notées et prises en considération puisque de nouveaux codes des comptes budgétaires ont été introduits par le Contrôleur en juin 2003.

## B. Bureau des services de contrôle interne

---

*Demande/Recommandation*


---

*Mesures prises*


---

(Voir A/57/451)

Les vérificateurs résidents du BSCI auprès de la MINUSIL ont examiné le système de remboursement du matériel appartenant aux contingents et ont constaté des retards considérables dans l'application des mémorandums d'accord conclus par l'ONU et les pays fournisseurs de contingents. Certains pays n'ayant pas fourni le matériel prévu et d'autres ayant livré du matériel défectueux, la MINUSIL avait dû équiper entièrement les contingents, à grands frais pour l'Organisation. Par ailleurs, en raison des insuffisances de la supervision et des procédures comptables des contingents, il avait été impossible de justifier une facture de 21 800 dollars correspondant à l'achat de quelque 56 000 litres de carburant. La Mission enquête sur la question. De plus, faute de coordination au sein de la Mission, il n'avait pas été possible de bénéficier du rabais de

Le Secrétariat s'est aperçu qu'à plusieurs reprises, les contributeurs de troupes avaient omis de fournir le matériel majeur et le soutien logistique autonome prévus dans les mémorandums d'accord. Dans le cas de tels moins-perçus, il ne rembourse pas le matériel ou le soutien logistique autonome non fournis ou non opérationnels conformément aux évaluations contenues dans les rapports d'inspection. Afin de garantir les capacités opérationnelles et le succès de la Mission, l'Organisation est contrainte d'aider les contingents dans la mesure du possible au cas où les moins-perçus susmentionnés auraient des effets sur le mandat de la Mission.

En outre, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a noté ce qui suit (A/56/863, par. 85) :

*Demande/Recommandation**Mesures prises*

62 500 dollars qui avait été consenti sur l'achat de carburant en échange d'un paiement rapide. La Mission a déclaré qu'elle reviendrait sur le règlement des factures du fournisseur en vue de bénéficier de ce rabais (par. 58).

« Le Comité spécial admet qu'un grand nombre de pays fournisseurs de contingents n'ont pas encore la capacité d'assurer pleinement un soutien logistique national. Il estime que l'Organisation doit continuer de combler l'écart entre les contingents et le matériel pour les pays fournisseurs de contingents dont les moyens sont limités, de façon à favoriser la participation d'États Membres susceptibles de fournir des contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. »

Aussi se peut-il que l'Organisation doive à l'avenir apporter son appui dans le cas où de tels moins-perçus se produiraient.

Eu égard aux quelque 56 000 litres de carburant dont l'achat n'avait pas été justifié, une enquête a permis de retrouver la trace des pièces justificatives, qui ont été acceptées par les auditeurs résidents.

S'agissant de la question du rabais consenti en échange d'un paiement rapide, il convient de noter que la seule réduction qu'un fournisseur accorde à ce titre correspond à 2 % du montant monétaire total d'une facture réglée au plus tard 29 jours après sa date d'envoi, à condition qu'aucune autre facture à régler depuis plus de 45 jours ne reste due. Lors de l'examen des paiements effectués et du suivi avec l'entrepreneur, il a été établi que la MINUSIL avait des arriérés qui dataient de l'année précédente. Les rabais consentis en échange d'un paiement rapide n'ont donc pas pu s'appliquer, d'où l'absence de recouvrement.

*Demande/Recommandation**Mesures prises*

(Voir A/58/364)

Le BSCI a découvert plusieurs entorses à la politique de l'ONU en matière d'achats. Ainsi, les demandes de fourniture de biens étaient faites au coup par coup et les commandes étaient parfois préparées sans tenir compte des stocks, ce qui a donné lieu à des surplus. Les opérations de stockage présentaient des

Les demandes de fourniture de biens ou services mentionnées dans le rapport ont été émises en fonction des besoins et de la capacité des fournisseurs à livrer leurs marchandises dans les délais prescrits en tenant dûment compte des stocks. À titre de mesure de contrôle, les services demandeurs doivent toujours prendre en

lacunes, de même que le suivi des entrées et sorties de carburant. La Mission n'a pas su profiter des remises offertes par les fournisseurs de carburant en cas de règlement dans un délai de 28 jours, qui auraient pu se traduire par d'importantes économies (par. 57).

considération les stocks et le délai d'approvisionnement au moment où ils émettent une demande de fourniture de biens ou services. De telles mesures visent à éviter que les titulaires de compte ne fassent des commandes qui dépassent leurs besoins.

Eu égard à la question des opérations de stockage, nous tenons à confirmer que chacun des gestionnaires des avoirs dispose désormais de son propre entrepôt à Hastings, exception faite des sections des communications et des services informatiques qui partagent un entrepôt unique à Lumley. Un tel arrangement permet de mieux contrôler et comptabiliser les actifs et d'améliorer le contrôle de l'entrée et de la sortie des biens. De nouveaux fonctionnaires recrutés sur le plan international sont arrivés à la Mission récemment, pour assurer une meilleure gestion et un fonctionnement plus efficace des entrepôts. En juin 2003, les gestionnaires des avoirs ont procédé à un inventaire complet de tous les biens non consommables et consommables. La Mission a fait venir de New York un spécialiste des carburants qui a mis en place les procédures de comptabilité et de contrôle quotidien des entrées et sorties de carburant qui s'imposaient.

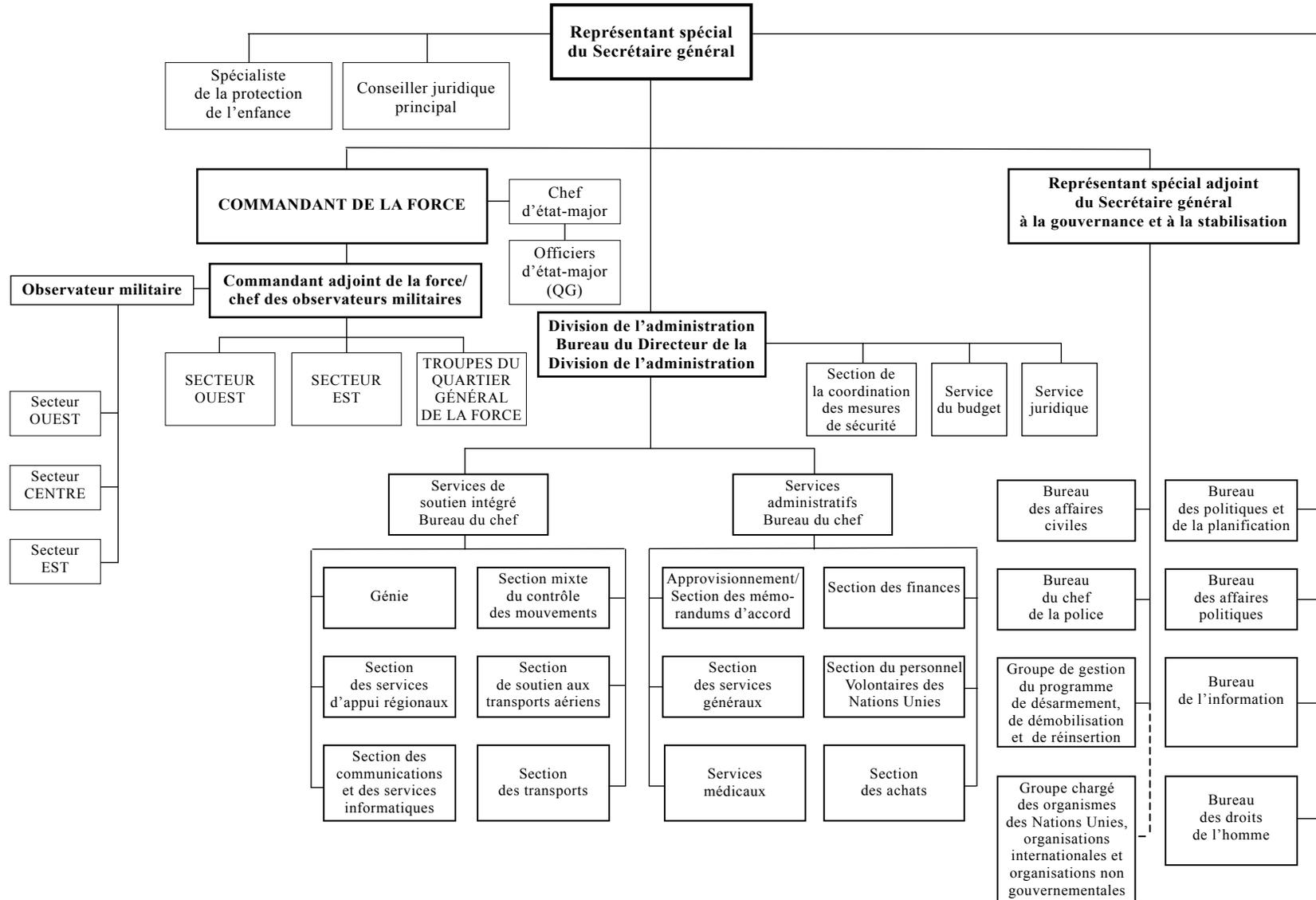
S'agissant des rabais consentis en échange d'un paiement rapide, il convient de noter que la seule réduction qu'un fournisseur accorde à ce titre correspond à 2 % du montant total d'une facture réglée au plus tard 29 jours après sa date d'envoi, à condition qu'aucune autre facture à régler depuis plus de 45 jours ne reste due. Par ailleurs, le fournisseur de carburant avait offert à la MINUSIL des facilités de paiement afin de régler les arriérés de l'année précédente, ce qui excluait toute possibilité de réduction pour paiement anticipé. Si la MINUSIL avait obtenu ce rabais, elle aurait pu percevoir au minimum 134 337,09 dollars, puisque le montant total des factures du fournisseur pour la période allant du 13 août 2001 au 30 juin 2002 s'élevait à 6 716 854,70 dollars.

---

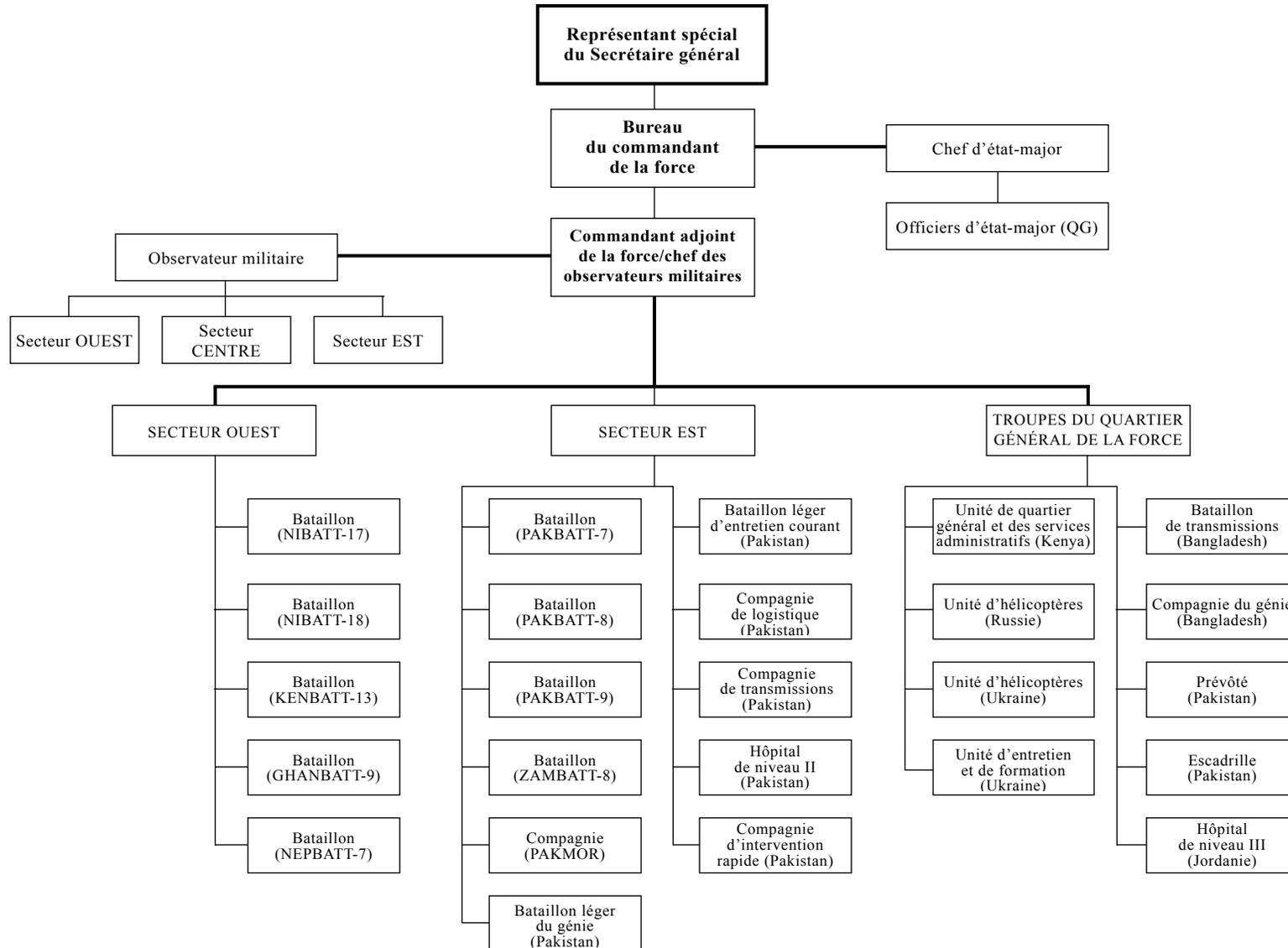
## Annexe

## Organigrammes

## Organisation générale de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone



## Composante militaire



*Note :* Sur cet organigramme figurent les troupes présentes entre le 1er juillet et le 1er décembre 2004. Toutes les troupes qui dépendent du secteur Est seront rapatriées en septembre-octobre 2004 (date exacte à préciser). Les troupes qui dépendent du secteur Ouest seront rapatriées en décembre 2004, au moment de la liquidation de la Mission (date exacte à préciser). Les observateurs militaires seront eux aussi rapatriés en décembre 2004.

## Carte

